



Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



En Entre-deux-mers, vignes et forêts, Forêts et vignes, bois et vin, XVIIIe –XXe

HINNEWINKEL Jean-Claude, Maître de conférences de Géographie, E. A. INTERMET-CERVIN

UFR Géographie – Aménagement, Université Michel de Montaigne- Bordeaux3, 33607 PESSAC cedex

in Forêt et vigne, bois et vin, actes du coll. du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Dijon, sept. 2000, L'Harmattan, 2002, p237-252.

Aux portes de Bordeaux, l'**Entre-deux-Mers** est un espace géographique épanoui en forme de triangle, des portes de la métropole d'Aquitaine aux confins du Lot – et – Garonne, en s'appuyant au nord sur la Dordogne et au sud sur la Garonne.

Longtemps véritable "pays au bois" au cœur duquel les moines de l'abbaye de La Sauve Majeure trouvèrent refuge, les rois d'Angleterre cherchèrent à le peupler plus complètement en implantant de nombreuses bastides (Créon, Sauveterre, Monségur, Pellegrue notamment). La région est devenue progressivement depuis le début du 20^e siècle un pays viticole ; l'abbaye de La Sauve Majeure est aujourd'hui le siège du syndicat viticole de l'appellation "Entre – deux – Mers".

Pourtant, cet espace a conservé un aspect boisé qui en fait un des poumons verts de l'agglomération bordelaise, aujourd'hui très prisé car beaucoup plus varié que la monotone pinède landaise. Les bois sont d'ailleurs un élément constitutif à part entière de l'identité paysagère du lieu, notamment comme lieu de chasse et de collecte des savoureux cèpes de Bordeaux;

Dans ce vieux pays boisé aujourd'hui conquis par la monoculture viticole, notre souci a été d'examiner l'évolution sur le long terme de la place respective des bois et des vignes dans l'occupation des territoires de base que sont les communes mais aussi les liens changeants qui les ont souvent unis. Pour y parvenir, nous avons, en géographe, opté pour une démarche de géographie historique appuyée principalement sur les données chiffrées disponibles depuis le milieu du 18^e siècle et que nous avons cartographiées : Etats des subdélégations pour le 18^e siècle, cadastres napoléoniens au début du 19^e siècle, enquêtes agricoles et divers annuaires pour la seconde moitié du 19^e siècle, recensements agricoles et cadastres pour la fin du 20^e siècle.

L'observation est menée à deux échelles différentes :

-la locale, avec une étude communale permettant de descendre au niveau parcellaire, grâce aux matrices cadastrales ;

-la régionale, avec l'ensemble de l'Entre – deux – Mers, à partir des données paroissiales ou communales mentionnées.

1-Donzac, une forte permanence dans la localisation des espaces boisés¹

Cette ancienne paroisse du Comté de Benauges, aujourd'hui commune des Premières Côtes de Bordeaux est implantée sur les coteaux de rive droite de la Garonne, en amont de Bordeaux. Nous sommes sur l'un des plus anciens territoires viticoles du bordelais où Donzac constitue avec dix autres communes une sorte de seconde ligne de coteaux, une "arrière-côte". A quelques 6 km de la Garonne, par des chemins accidentés, les lourds chargements de barriques gagnaient péniblement le port fluvial de Cadillac ; jusqu'à l'arrivée du camion l'ouverture économique fut assez restreinte. Le territoire communal de Donzac occupe un interfluve de 441 ha au pied du château de Benauges, avec l'un des taux de boisement les plus forts en Premières Côtes.

1.1-Donzac vers 1820 : des terroirs bien identifiés (fig.1)

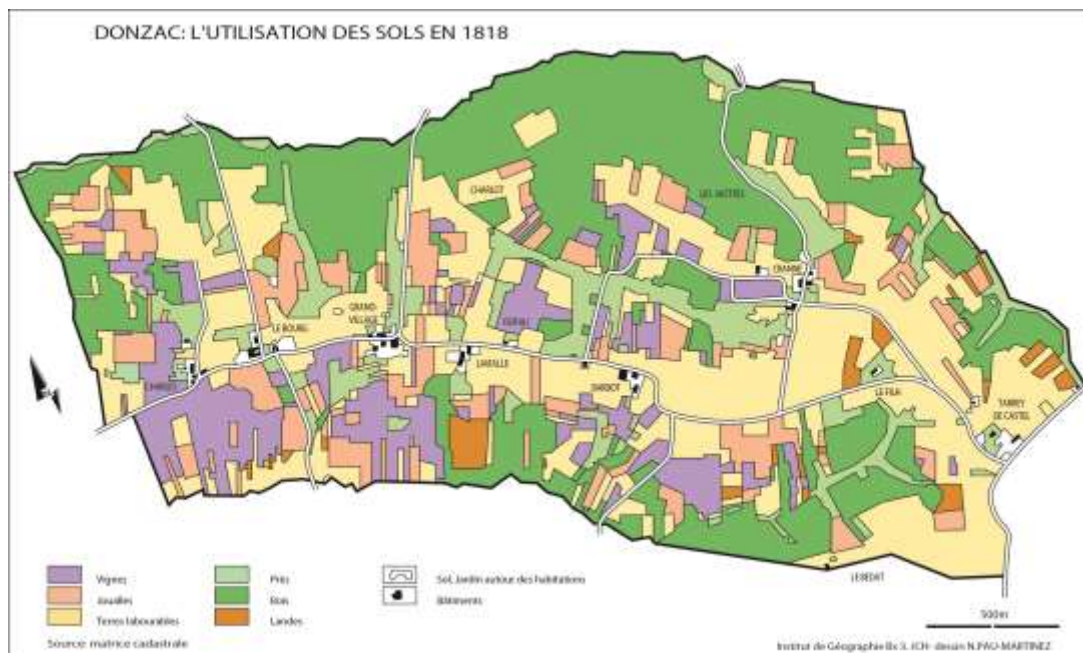


Fig1 : La répartition des cultures et des bois répond aux données naturelles (fig.2)

Le document cartographique le plus ancien consulté a été la carte de La Guyenne n° 27 de Belleyme datant de la fin du 18^{ème} siècle : la paroisse de Donzac y est représentée sans le moindre figuré viticole. Certes il s'agit là d'un oubli comme le confirma la consultation du « dénombrement » de la paroisse dans le terrier de Benauges (1752-1761). Mais ceci est assez révélateur de la modeste place de la vigne à cette époque dans le paysage paroissial. Les bois occupaient alors sensiblement les mêmes espaces que sur le premier cadastre « napoléonien » daté ici de 1818. Sans doute les surfaces en vignes ou en joualles se sont-elles multipliées au début du 19^{ème} siècle avec la suppression de droits seigneuriaux dissuasifs qui pesaient jusqu'alors lourdement sur toute nouvelle plantation. Mais il n'en demeure pas moins qu'au début du 19^{ème} siècle la commune fait partie d'une « arrière côte » encore bien peu viticole.

L'analyse de ce premier document statistique souligne tout le poids de la polyculture dans l'organisation de l'espace en ce début de 19^{ème} siècle, particulièrement dans la mise en valeur des différents terroirs. Le plateau, en pente faible sur lequel il a été facile d'implanter les

¹ La conservation d'un plan et de sa matrice cadastrale pour 1918, d'un autre ensemble complet pour 1855, d'une matrice pour 1914 et bien sûr de l'ensemble pour 1933, ont pu permettre de reconstituer dans de bonnes conditions l'évolution de l'organisation de l'espace au cours des deux derniers siècles.

habitations, est aussi d'une exploitation assez aisée et assez fertile car couvert de sols limoneux ; c'est un terroir consacré principalement aux cultures céréalières et légumières, avec quelques rares joualles .

Sur les versants exposés au sud, les sols bruns calcaires, bien drainés et s'échauffant rapidement en raison d'une bonne pierrosité favorisent une bonne maturation permettant les récoltes dans de bonnes conditions avant les premières pluies d'arrière-saison. Comme les pentes sont trop fortes pour les cultures céréalières, la vigne est, en dehors des bois, la seule spéculation possible.

Les vignes sont par contre assez rares sur le versant nord où elles se rencontrent surtout sous forme de joualles ; c'est pour nombre d'agriculteurs le moyen de produire le vin nécessaire à la consommation familiale et à celle des ouvriers agricoles ; les bonnes années les surplus sont commercialisés. Les vignes en plein qui s'y trouvent s'expliquent par des raisons essentiellement patrimoniales : à Dufau, les 2,8 ha de vignes sont l'élément central d'une propriété « urbaine » dont les terres sont toutes implantées sur ce versant ; plus à l'est, au nord de Barbot, il s'agit de parcelles de taille réduite en pente forte relevant de propriétés constituées essentiellement de terres de plateau. La vigne apparaît donc surtout comme le moyen de valoriser des terres qui seraient autrement vouées aux bois (fig.3).

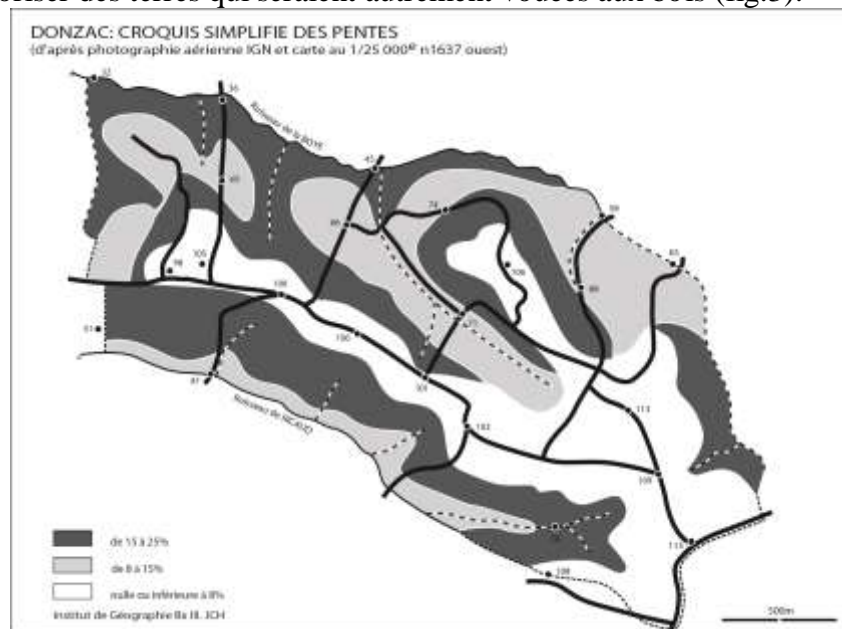


Fig.2 : Le plateau du sud-est est prolongé vers l'ouest par deux lambeaux qui concentrent habitat et cultures

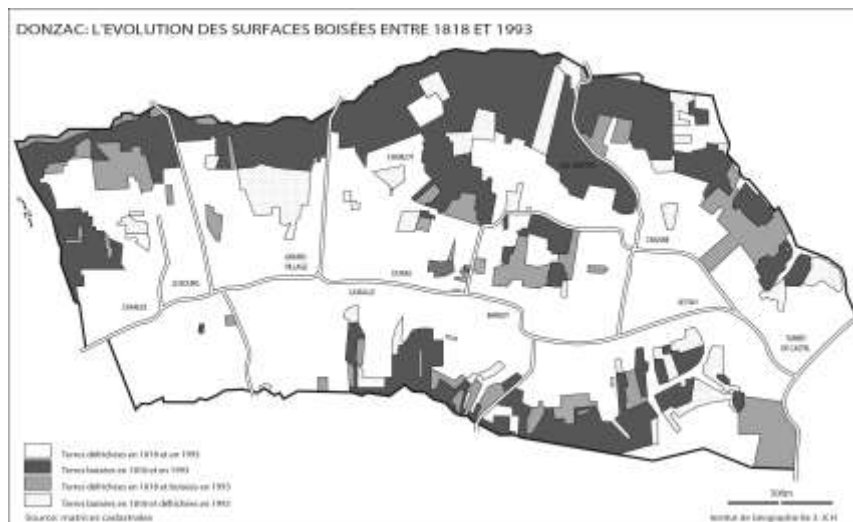


Fig.3 : Les bois sont essentiellement localisés le long des ruisseaux qui encadrent la commune au nord comme au sud

La localisation des bois répond tout autant à la logique naturelle puisqu' ils colonisent surtout les pentes fortes, plus particulièrement les pentes exposées au nord et est. Mais les logiques sociales sont loin d'être absentes les bois se rencontrent surtout à la périphérie des finages, à l'écart des « villages ». Toutefois, quelques bosquets se maintiennent à proximité de l'axe central pour des raisons patrimoniales.

La polyculture se lit également dans la répartition des spéculations agricoles (fig.1) et dans celle du revenu cadastral (fig.4) mais aussi dans l'échelle de valeurs des terres. Pour apprécier celles-ci, nous avons retenu les données cadastrales qui fournissent pour chaque spéculation agricole une évaluation des revenus. Nous disposons ainsi pour chaque parcelle d'une appréciation de sa place dans la hiérarchie en fonction de sa position dans le finage mais aussi de l'utilisation qui en est faite.

Les parcelles dont la valeur est la plus élevée sont les prés, situés en général à proximité des hameaux, concrétisant assez bien l'importance de l'élevage dans l'économie locale, sur un espace communal où les terres humides ne sont pas légion ; elles n'en prennent que plus d'importance, étant indispensables pour nourrir cette race garonnaise, bonne laitière et bien adaptée au travail.

La place relativement modeste de la vigne dans la hiérarchie des activités est confirmée par l'assimilation des vignes et des joualles, consacrées aussi bien aux céréales qu'aux pommes de terre ou aux légumes de plein champ comme les petits pois écoulés sur le marché de Cadillac. Et de plus vignes et joualles sont alors à peine plus prisées que les terres nues (fig.6).

Eléments indispensables de la vie de l'exploitation car fournissant notamment le seul moyen de chauffage mais aussi la matière première de nombreux outils et d'une bonne partie du matériel de vinification, les bois arrivent en place respectable, dépassant pour les meilleurs d'entre-eux les terres de troisième et de quatrième classe mais aussi les vignes de quatrième classe et approchant celles de troisième classe.

La mise en valeur traduit indiscutablement la très forte empreinte du cadre naturel et cette disposition topographique induit une organisation spatiale où s'opposent des terroirs bien marqués

Ainsi il ressort de cette analyse :

-que l'espace agricole donzacois est au début du siècle, à la différence des communes riveraines de la Garonne comme Loupiac² et à l'instar de celles de l'intérieur de l'Entre-deux-mers comme Soullignac³, bien peu spécialisé, ne méritant que bien peu le qualificatif de viticole ; le port de Cadillac est bien loin pour assurer la commercialisation des vins dans de bonnes conditions ;

-que les bois y sont particulièrement étendus sans doute en raison de données naturelles et notamment de fortes pentes mais aussi par suite de l'existence des nombreuses parcelles appartenant à des propriétaires ne résidant plus dans la commune. De plus les grands propriétaires citadins investissent volontiers dans des bois de production, d'où 2,5 ha de châtaigniers et surtout 11 ha de pins. Et puis les bois sont alors un élément à part entière de l'exploitation.

Au début du 19^{ème} siècle Donzac apparaît donc comme un territoire de l'intérieur de l'Entre-deux-mers, voué à une polyculture en grande partie vivrière où la vigne tient une place

² M. CAILLARD, *L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995*, mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux3, 1996, 98 p. et M. CAILLARD et J.C.HINNEWINKEL, *Vignes et vins à Loupiac aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles*, in Recherches rurales n°1, Terroirs et appellations, les coteaux du Bordelais, GEASO-CERVIN, , 1997, pp.43-65.

³ H.BRUN et coll., Soullignac : une commune de l'Entre-deux-mers girondin, L'univers des vigneron 1, CERVIN / Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, 1990, 207p.

des plus modestes, à l'intérieur de leur écrin de bois. L'utilisation du sol est largement déterminée par la nature des terroirs, infléchié toutefois par les injonctions de l'appropriation.

1.2- Un siècle de relative stabilité spatiale

Les images que nous donnent les cartes réalisées pour 1852 puis 1933⁴ ne traduisent pas de changements spectaculaires dans cette organisation, mise à part l'extension du vignoble aux dépens des terres labourables ; cette permanence est alors la traduction paysagère de la stabilité de l'organisation spatiale jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, en liaison avec une orientation tardive vers la monoculture viticole. Seules modifications, vignes et prés se sont partagé les terres autrefois labourées, les premières progressant sur les terres les mieux égouttées, les seconds sur les plus humides ; les bois se maintiennent partout. Seule l'envolée de la valeur cadastrale des terres en vigne (fig.4) par rapport à celles vouées aux autres types d'occupation du sol traduit le caractère monoculturel et viticole de l'économie locale.

1.3-Aujourd'hui, des bois économiquement marginalisés

A la fin du 20^{ème} siècle, Donzac est un espace économique entièrement voué à la monoculture viticole. Les parcelles plantées en vigne représentent 90% de la valeur cadastrale et la vigne est pratiquement la seule activité économique de la commune

Couvrant 75% de la surface agricole utile contre seulement les deux-tiers en 1963, les vignes ont principalement conquis les prés au cours du dernier quart de siècle. En effet les terres nues n'ont alors perdu que 10% d'une étendue déjà faible. Principalement situées hors de la zone A.O.C., elles ne reculent que par extension des bois. Par contre les prés étaient encore nombreux en zone A.O.C. en 1963. Avec la disparition quasi totale de l'élevage, les possibilités de remodelage des terres et surtout de drainage grâce à des moyens techniques, la plupart des prairies du versant nord ont été conquises par les ceps au cours des dernières années. La progression aux dépens des bois a été plus localisée, ceux-ci compensant par des gains sur les prés et les terres nues hors zone A.O.C. les pertes face aux vignes.

Le maintien des espaces boisés est l'une des grandes permanences dans le paysage de Donzac ; elle lui permet de conserver largement son aspect traditionnel. Avec environ le tiers de l'espace communal, leur existence s'explique aujourd'hui encore moins bien qu'hier par des données strictement naturelles ; les logiques physiques se combinent largement aux logiques sociales pour comprendre leur place.

Certes une part importante des bois demeure située en dehors de la zone d'appellation, c'est-à-dire là où les sols sont le plus souvent humides, ne permettant pas la culture de la vigne dans de bonnes conditions « naturelles ». Toutefois près de la moitié des bois sont implantés dans la zone A.O.C., certains d'entre eux ayant d'ailleurs autrefois été en vigne ; il n'est en effet pas rare de retrouver dans les broussailles des restes d'échalas et de fil de fer...

Cette situation paraît de prime abord un peu paradoxal dans un espace viticole dont la qualité est pour le moins affirmée avec l'appellation « Premières Côtes de Bordeaux » et où bon nombre de viticulteurs sont amenés à exploiter des terres situées hors du territoire communal. L'analyse de l'appropriation de ses bois permet en fait de l'expliquer aisément puisqu'il en ressort que plus de 110 personnes se partagent les 141 ha de bois de la commune et que 80 d'entre elles ne sont pas résidentes à Donzac. Au fil des années, dans les exploitations, le caractère patrimonial des bois s'est substitué à celui d'élément économique. Après un bref renouveau au moment de la crise pétrolière, leur exploitation comme bien de chauffage décline ; seuls quelques rares exploitants occupent encore par cette activité leurs courtes périodes de temps mort hivernal. Quelques plantations de peupliers apportent une plus value à certains bas-fonds humides autrefois en prairies.

⁴ J.C.HINNEWINKEL, *Terroirs et organisation spatiale aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles : une commune des Premières Côtes de Bordeaux, Donzac*, in Recherches rurales n°1, Terroirs et appellations, les coteaux du Bordelais, GEASO-CERVIN, 1997, pp.67-113.

Les propriétaires non résidents se partagent un peu moins de la moitié de la superficie en bois ; si trois d'entre eux possèdent plus de 5 ha, deux « voisins » et une société civile parisienne qui valorise l'essentiel des terres par des plantations de pins, les 77 autres possèdent en moyenne chacun 28,5 ares. Si les propriétaires des communes voisines possèdent la plus grosse part, 20% sont détenus non seulement par des citadins du Sud-Ouest de la France mais aussi par des parisiens, lyonnais...

De plus parmi les propriétaires donzacais la part des exploitants diminue sans cesse avec les départs en retraite : en 1993, 50% des bois possédés par des donzacais l'étaient par des non exploitants.

Les bois sont aujourd'hui le plus souvent délaissés, les défrichements étant réservés à leurs marges, quand il est possible de s'entendre avec la multitude des propriétaires. Car bien sûr ce qui caractérise en second lieu ces bois, c'est leur extrême émiettement, au fil des successions : 565 parcelles sont recensées en 1993, soit une superficie moyenne de 25 ares, 490 ne dépassant pas 50 ares.

Tout cela est bien sûr traduit par la perte de valeur de ces bois, ainsi que l'exprime l'évolution de leur valeur cadastrale (fig.6). Par contre ils restent un élément important du cadre de vie de la commune en tant que réserve de loisirs pour les résidents, comme pour les citadins des alentours. Que ce soit pour l'ouverture de la chasse, les battues aux chevreuils, aux sangliers ou lors des passages de palombes ou de grives, les nombreux chemins communaux, seulement parcourus par les tracteurs en temps ordinaires, s'animent soudain. C'est d'ailleurs sans doute la chasse qui, avec le prix modéré des terrains, et en dehors des origines familiales, est responsable de l'installation de nouveaux foyers dans la commune depuis quelques années.

Pour l'avenir des terres nues et des prés hors de la zone A.O.C., aujourd'hui le plus souvent en friches, le retour aux bois paraît la seule solution dans le contexte actuel. Au cours des deux derniers siècles, l'extension du vignoble à Donzac s'est accompagnée d'une grande permanence spatiale des bois (fig.3) qui dans le même temps ont perdu toute valeur économique ou presque (fig.6), ne conservant qu'un intérêt patrimonial et paysager. Dans quelle mesure, ces conclusions localisées sont elles valables pour l'ensemble de l'Entre-deux-mers ?

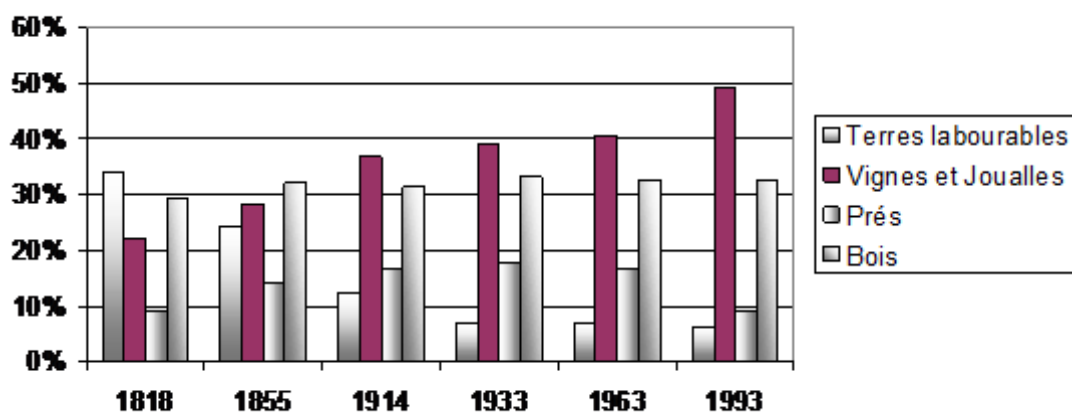


Fig.4 : Evolution de l'occupation du sol à Donzac de 1818 à nos jours

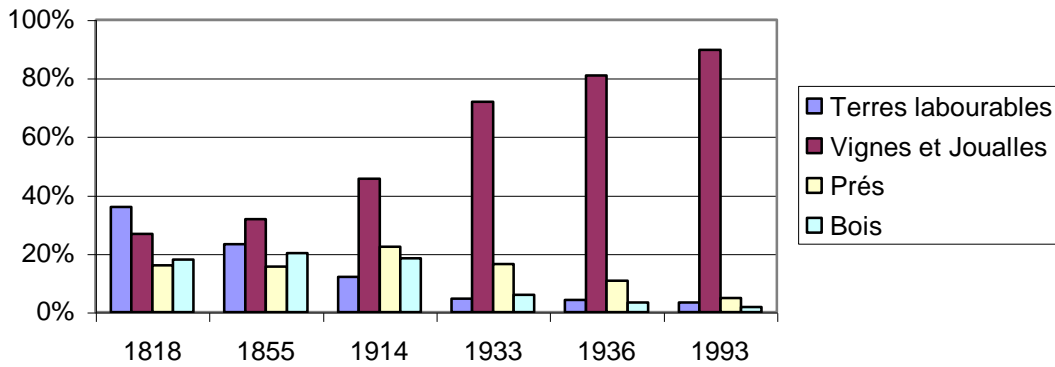


Fig.5 : Evolution de la part des revenus de chaque type de mise en valeur

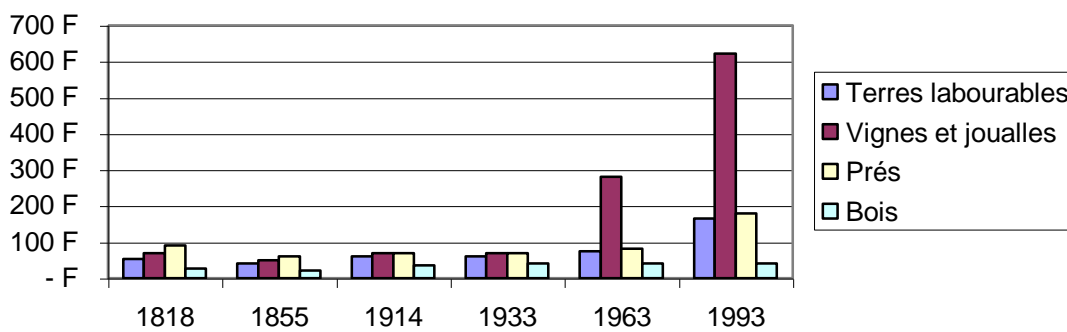


Fig.6 : Evolution de la valeur cadastrale des terres de première classe

2- En Entre-deux-mers, des bois et des vignes géographiquement dissociés

2.1- Au 18^{ème} siècle, des espaces viticoles essentiellement "littoraux"

Au voisinage de la Garonne, la culture de la vigne est alors essentiellement localisée aux abords immédiats du fleuve.

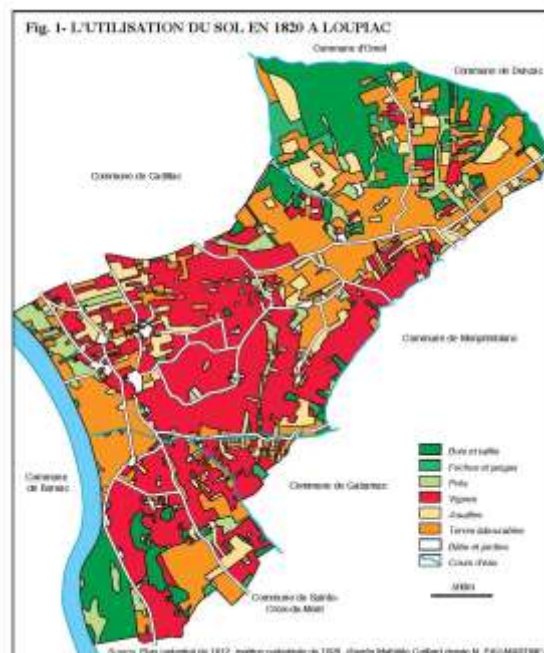


Fig.7 : l'omniprésence de la vigne en dehors d'une frange boisée au nord

Ainsi à Loupiac vers 1820, les vignes occupent la quasi-totalité des versants argilo-calcaires du centre et du sud de la commune, à proximité de la Garonne. La part des exploitations qui leur est consacrée atteint souvent 50% pour dépasser quelquefois 80%. Il s'agit d'une orientation viticole très marquée et la valeur cadastrale des meilleures parcelles atteint 180 francs l'hectare. Sur le plateau, les terres consacrées aux céréales l'emportent très largement et leur valeur cadastrale tombe en dessous de 80 francs : sur des sols limoneux plus éloignés du fleuve, la polyculture reprend ses droits. Les bois quant à eux sont strictement cantonnés sur les terres alluviales récentes des palus et sur les versants nord des ruisseaux.

Dès que l'on progresse vers l'intérieur, la vigne se fait plus rare dans le paysage. Cette place décroissante de la viticulture dans l'économie locale dès que l'on franchit les lignes de hauteurs qui dominent le fleuve est confirmée par l'étude des « tableaux pour servir à la rectification des impôts » établis en l'an 5 par les municipalités de districts⁵. Les valeurs les plus élevées sont relevées dans les communes riveraines de la Garonne avec deux « noyaux d'élite », l'un au nord autour de Langoiran, l'un plus au sud avec Cadillac, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont. Au delà, les valeurs décroissent assez régulièrement vers l'intérieur et concrétisent un gradient "mers" / "entre-deux" que l'on retrouve assez constant sur l'ensemble de la région⁶. C'est du moins ce que confirme l'observation des cartes statiques établies à partir des données fournies par les intendants au 18^{ème} siècle.⁷ Nous trouvons là une géographie viticole déjà bien hiérarchisée avec une bonne valorisation des potentialités des différents terroirs



Fig.8 : Les vignes en Entre-deux-Mers au 18^{ème} siècle d'après la carte de Belleyme

⁵ Arch. Dép. de la Gironde, série 4L et 11L

⁶ J.C.HINNEWINKEL et B.LARRIEU, "L'Entre-deux" et "les deux Mers", analyse des structurations et relations spatiales aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles en Entre-deux-mers, Actes du sixième colloque du Comité de liaison de l'Entre-deux-mers, Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997, Bordeaux, 1998, pp.163-181

⁷ Etats des subdélégations du Bordelais et du Bazadais, Arch.dép. de la Gironde, C 4549, année 1766 et C 2654, année 1747

Pour apprécier au mieux la structuration de l'espace géographique entre Garonne et Dordogne à la fin du 18^{ème} et au début du 19^{ème} siècle, pour préciser avec le maximum de rigueur les caractéristiques des unités géographiques qui le composent et ainsi apprécier ce « gradient » entre les « mers » et « l'entre-deux », il nous est apparu indispensable de nous situer à l'échelle de la paroisse pour le 18^{ème} siècle puis de la commune après la Révolution. En l'état de nos recherches (qui ne sont ni exhaustives ni achevées), nous avons donc recueilli pour la plus grande partie de la région des données concernant l'occupation du sol. Certes ces données sont sans aucun doute très approximatives et ne permettent aucunement une comparaison de détail significative... mais pour l'objet de nos recherches elles nous ont parues suffisamment fiables : rapprochée de la carte de Belleyme, celles de la vigne et de la forêt montrent le bien fondé de ce choix.

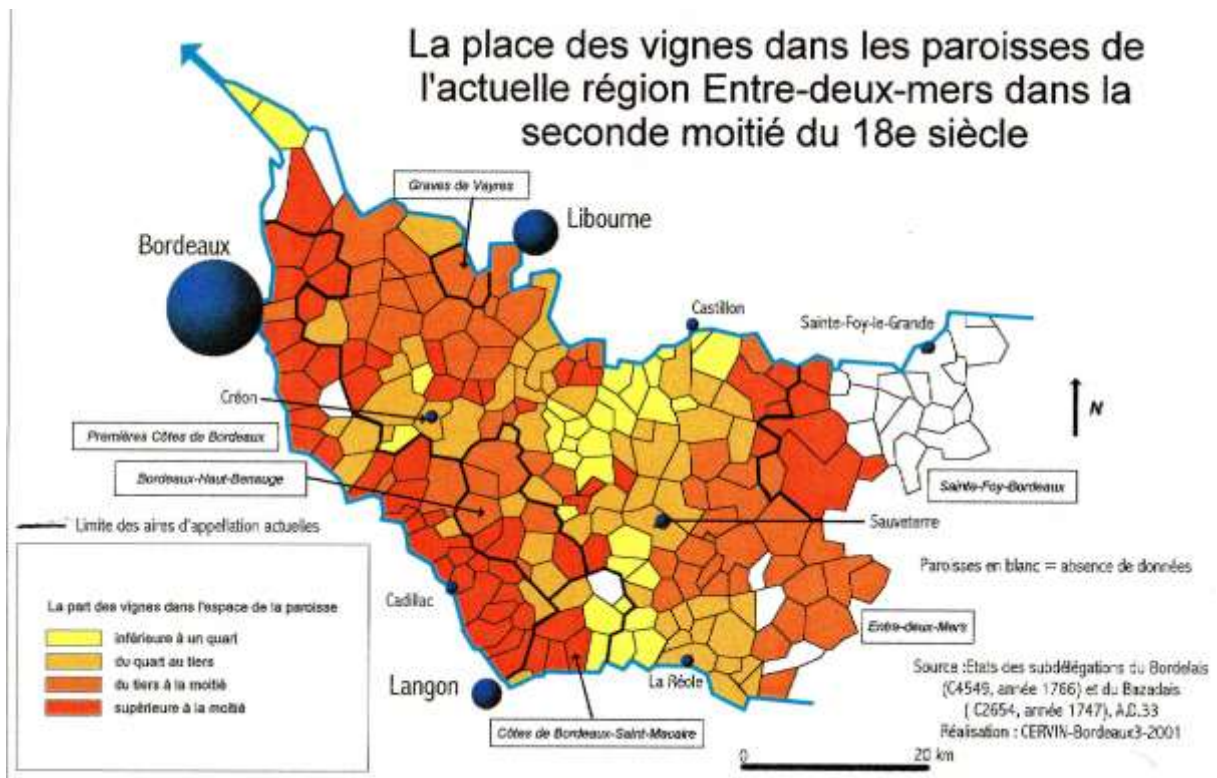


Fig.9 : Des vignes plus denses sur les « mers »

La corrélation cartographique avec la figure 8 fait ressortir une grande complexité des relations vignes / bois dans l'Entre-deux-Mers, complexité dans laquelle nous pouvons toutefois distinguer :

- un Entre-deux-Mers garonnais, souvent limité à une seule paroisse en bordure du fleuve, celle portant les coteaux « ensoleillés », où la vigne occupe la plus grande partie de l'espace disponible. La forêt y est le plus souvent cantonnée dans les fonds des vallons transversaux, affluents de rive droite de la Garonne et sur les versants exposés au nord. La culture de la vigne est très étroitement liée à la navigation fluviale et aux relations aisées avec Bordeaux. La plupart des bourgs qui bordent les fleuves sont animés par les pêcheurs et autres marinières, par les ateliers des tonneliers, par les cales des charpentiers de marine mais le bois qu'ils utilisent vient essentiellement des pays de l'Aquitaine intérieure.

- un Entre-deux-Mers bordelais, où la présence citadine, à la fois religieuse, nobiliaire et bourgeoise se marque par l'existence d'un vignoble spéculatif concurrencé toutefois par une culture des blés qui reste importante, occupant souvent plus de la moitié de l'espace paroissial. Il faut voir à la fois dans le maintien de cultures céréalières sur des terroirs de

boulbènes en faible pente tout comme dans la quasi disparition des bois la marque des besoins de Bordeaux.

-un Entre-deux-Mers libournais, où en dehors du Comté de Blagnac, la présence de la vigne est moins forte, ce qui s'explique au delà de Branne par l'absence de privilèges

-un Entre-deux-Mers intérieur ou "entre-deux", qui pour des raisons géographiques et historiques n'appartient pas à la mouvance bordelaise, où les bois tiennent une grande place à côté des céréales et où la vigne est sans doute plus un élément d'une polyculture en grande partie vivrière dans une société très traditionnelle encadrée par la noblesse locale.

Au moins autant que dans la diversité des terroirs et la variété des évolutions historiques, les explications sont à rechercher dans les conditions de circulation de l'époque, du moins si l'on en croit les doléances des contemporains.

2.2- En un siècle, une corrélation vignes / bois peu modifiée

Quelques études locales, une analyse plus globale soulignent l'importance de l'augmentation des surfaces en vignes pendant les trois premiers quarts du 19^{ème} siècle dans la région. Ainsi à Loupiac, la place de la viticulture ne cesse de croître tout au long du siècle, les vignes occupant 520 ha en 1874 contre 410 en 1820. Elles conquièrent peu à peu le plateau, repoussant joualles et polyculture. Dans l'intérieur des terres, à Soullignac en 1830, les terres à froment l'emportent encore largement avec 414 ha contre seulement 259 ha de vignes, en joualles pour la plupart.

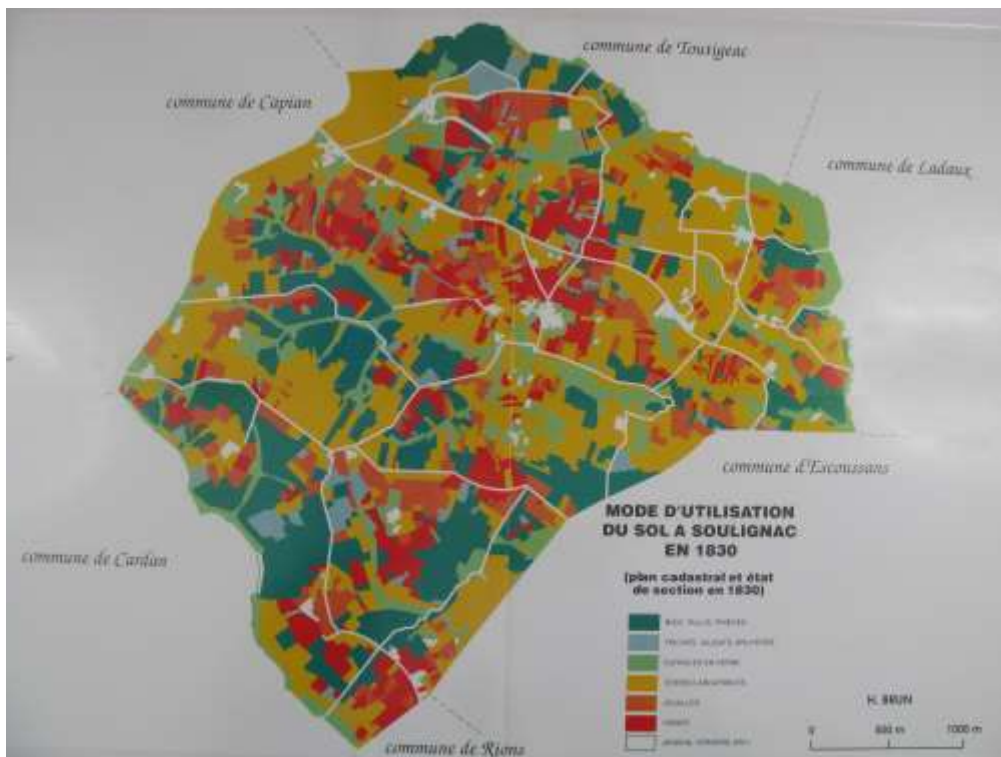
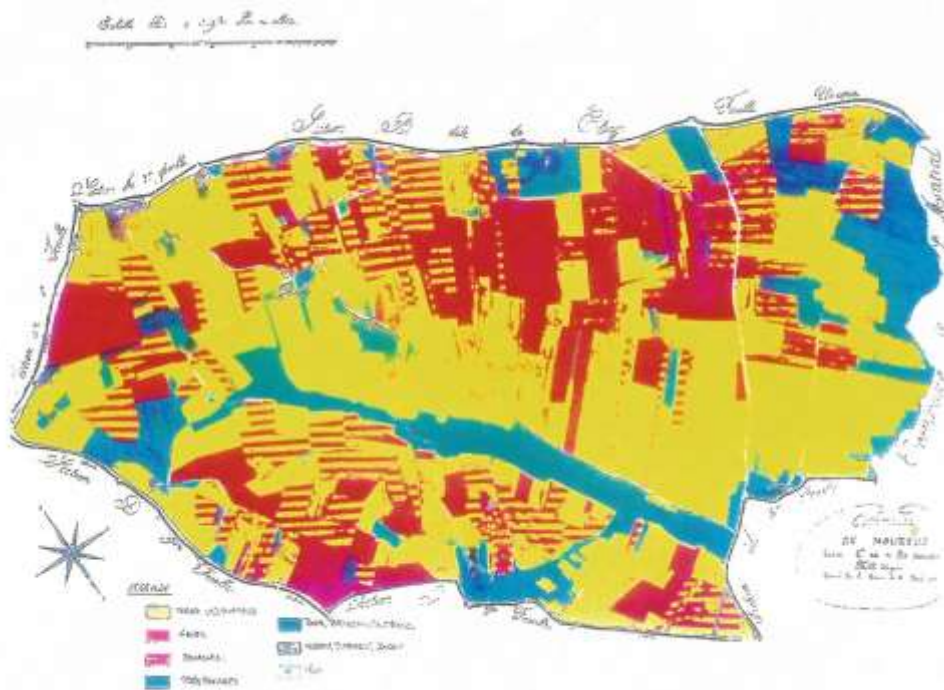


Fig.10 : Soullignac, des terres à froments qui l'emportent sur les vignes en 1830



Cartographie M. Etevenard

Fig.11 : Comme à Soullignac, les céréales l'emportent en 1830

Moins d'un demi-siècle plus tard, en 1875, les céréales ont pratiquement disparues et les vignes couvrent désormais les deux tiers des surfaces cultivées avec 750 ha . En Benauges, en 1974, le canton de Targon recense 5848 ha de vignes, joualles comprises, soit un doublement des superficies depuis 1853...Vers 1874, les communes de la Benauges sont déjà largement spécialisées dans la production viticole, partout la vigne occupe plus de la moitié des terres cultivées.

Mais partout cette expansion du vignoble se réalise aux dépens des terres céréalières, sans porter atteinte de façon manifeste au patrimoine forestier de la région : les pays sur les "mers" restent dans l'ensemble très viticoles et peu boisés et les pays de l'entre-deux restent un des secteurs les plus boisés du Bordelais⁸. Résidus des défrichements médiévaux voire modernes, ces bois, occupaient des sites variés, sur les pentes les plus fortes, sur les terres les moins fertiles, en marge des zones habitées, c'est à dire aux confins des communes mais aussi, dans ce pays d'habitat dispersé, à l'orée des clairières de défrichements constituées par les noyaux d'habitat, écarts ou hameaux, voire même maisons isolées. D'où une disposition en mosaïque, en îlots forestiers très hétérogènes, alors que les parcelles foncières boisées étaient dans l'ensemble fort émiettées. La forêt était déjà alors complexe aussi dans sa tenue, plus bois ou taillis que véritable forêt, et d'une grande variété végétale. Si les chênes dominaient et donnaient des fagots pour le chauffage, il y avait aussi des châtaigniers, des acacias, des ormes, des hêtres, des noisetiers et même des pins. Mais ces derniers n'avaient pas encore l'importance qu'ils prirent lorsque que le phylloxera ayant détruit les ceps sur les sols caillouteux et secs, la vigne laissa la place à la pinède semée, véritable culture de remplacement qui fournissait alors, à l'image de la pinède landaise, de la résine et du bois. L'Entre-deux-mers perdit au total près de 30 000 hectares de vignes pour ne plus en compter que 42 000 en 1892. Les terroirs les plus touchés ont été les parties hautes des plateaux calcaires, les plus sèches et donc celles où l'insecte ravageur trouvait un terrain de prédilection. De nombreux propriétaires y plantèrent des pins maritimes pour profiter de la

⁸ J.C.HINNEWINKEL, Ph. ROUDIE. "Utilisation du sol et économie rurale en Benauges au 19^{ème} siècle". *Benauges, essai historique*, Bordeaux : association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement du Canton de Targon, 1999, pp.266-277

prospérité de la gemme. D'autres laissèrent la forêt conquérir les vignes en friches où les pins s'installèrent spontanément. Il en demeure aujourd'hui une des composantes paysagères majeurs de l'intérieur de l'Entre-deux-mers, des bosquets de résineux sur les dorsales calcaires avec parfois des vignes sauvages qui grimpent à l'assaut des arbres⁹.

Avec le 20^{ème} siècle, la vigne reprît sa marche en avant, toujours principalement aux dépens des terres en cultures, puis des prairies les moins humides que l'on draina et enfin, récemment, surtout dans l'Est de la région, en défrichant les bois, ceux-ci retrouvant finalement à peu de chose près la part qu'ils occupaient avant le phylloxera.

2.3- Vignes et bois aujourd'hui : des liens très localisés

A la fin du 20^{ème} siècle, alors que les superficies déclarées en vigne sont chaque année plus étendues, les bois maintiennent leur position et constituent avec la vigne une des composantes paysagères majeures de la région. Certes localement des défrichements spectaculaires peuvent avoir lieu : à Loupiac, le rachat du Château de Ricaud par un champenois s'est traduit par la destruction de la plus grande partie d'une superbe garenne pluri-centenaire pour, en versant nord, étendre le vignoble. De tels cas restent toutefois isolés. Par contre ces bois sont pour l'essentiel sans liens économiques avec le secteur viti-vinicole, sauf quand il s'agit d'acacias toujours utilisés pour la confection de piquets de vignes.

Ainsi l'on peut généraliser les conclusions élaborées pour Donzac : en dehors d'une exploitation locale limitée pour le chauffage, les bois sont aujourd'hui un patrimoine peu entretenu car peu exploité mais apprécié car synonyme de champignons et de chasse : les bois regorgent de pilonnes pour chasser la palombe, de chevreuils et de sangliers...

Conclusion

Eléments constitutifs d'une polyculture plus ou moins viticole selon les lieux à la fin du 18^{ème} et au début du 19^{ème} siècle, vignes et bois ont connu des destins économiques divergents, avec une forte expansion pour les premières et un long déclin pour les seconds. Mais ce dernier ne s'est pas traduit par un recul spatial notable, les bois demeurant aujourd'hui tout aussi présents dans les paysages qu'autrefois et ce pour deux raisons : ils colonisent toujours les terres les moins appropriées à une spéculation agricole ; quant à ceux qui, au 18^{ème} siècle occupaient de "bonnes terres" trop éloignés des centres d'exploitation, leur appropriation progressive au fil des héritages par des non-exploitants / non résidents et leur extrême parcellisation sont devenus un atout pour leur maintien.

Ainsi au terme de ce double parcours cartographique, il paraît intéressant de souligner que dans la "lutte" que se sont livrée vignes et bois pour l'appropriation de l'espace, les données naturelles, les terroirs, sont loin d'être seuls en cause et que les injonctions sociales sont nombreuses.

⁹ Ph.ROUDIE, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, collection "Grappes et millésimes", 2^e édition, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1994, 436p.